

Aytré

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 18 septembre 2025

Responsable de service :
Catherine Boin

DÉLIBÉRATION N° 11

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, M. Alain MORLIER, M. Pierre CUCHET, M. Jonathan COULANDREAU, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Camille LAGRANGE, Mme Laëtitia BOURDIER, M. Gérard-François BOURNET, M. Dominique GAUDIN, Mme Sophie DESPRÉS, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Jean-François RABEAU, Mme Agnès de BRUYN, Mme Laurence BOUVILLE, Mme Hélène RATA, M. Olivier CALIX, Mme Hélène de SAINT DO, M. Arnaud LATREUILLE, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

Mme Nadine NIVAULT donne procuration à M. Thierry LAMBERT
Mme Frédérique COSTANTINI, donne procuration à M. Alain MORLIER
M. Patrick ROBIN donne procuration à M. Gérard-François BOURNET
Mme Angéline GLUARD donne procuration à M. le Maire
Mme Lisa TEIXEIRA donne procuration à M. Arnaud LATREUILLE
M. Yan GENONET donne procuration à Mme Hélène RATA
M. Vincent HEUSICOM donne procuration à Mme Hélène de SAINT-DO

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MILLAUD

Date de convocation	08/09/2025
Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration	29

11. Mise en place du dispositif « passeport du civisme »

Vu la création en 2017 de l'association du passeport du civisme (réseau d'élus dont l'objectif est de développer la citoyenneté chez les jeunes en suscitant le goût de s'impliquer dans leur commune).

Considérant le partenariat du département de Charente Maritime avec l'Association du Passeport du Civisme.

Considérant la proposition du Département de la Charente-Maritime aux Communes pour la mise en place gratuitement (prise en charge financière de l'adhésion, de la réalisation et de l'impression) du passeport du civisme pour les élèves de CM1 et CM2.

Considérant que la commune d'Aytré, souhaite mettre en place des actions citoyennes, à destination de l'enfance, et plus spécifiquement un Passeport Citoyen,

Considérant l'avis favorable des commissions Education réunies le 1^{er} octobre 2024 puis le 2 septembre 2025,

Considérant l'avis favorable des directions de l'école réunies lors de la réunion de rentrée du 8 octobre 2024,

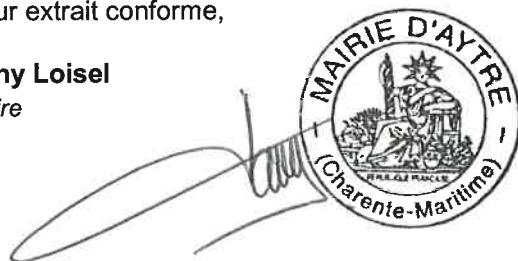
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à :

L'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve la mise en place du dispositif « passeport » du civisme » auprès des élèves de CM1 et CM2

Pour extrait conforme,

Tony Loisel
Maire



Marie-Christine MILLAUD
Secrétaire de séance

Délais et voies de recours

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis telerecours.fr

Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.